

**Subventions exceptionnelles pour manifestations sportives
de haut niveau 1996**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports réunie le 3 septembre 1996, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1996, les subventions suivantes aux associations désignées ci-après :

* Entente Sportive Bisontine «Féminines» :

. Demi-finale Coupe d'Europe contre SKIEN (Norvège) 30 000 F

* Ligue de Franche-Comté de Hand-Ball :

. Rencontre FRANCE-YOUGOSLAVIE
le 26.11.96 au Palais des Sports 15 550 F

TOTAL 45 550 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition. En cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251/65748.95021 - code service 20300 du Budget Primitif 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions des Sports et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.